

AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE DE ROUEN

Novembre 2012

Ma ville,
C'est ma
planète



agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2012



L'Agenda 21 de Rouen « Ma ville, c'est ma planète » a été adopté lors du Conseil Municipal du 27 mai 2011. Il a été reconnu depuis, « Agenda 21 Local France », par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Consultable par tous sur le site www.rouen.fr, l'Agenda 21 est structuré autour de deux grands axes :

1. Une présentation des enjeux de développement durable spécifique à Rouen.

Ces enjeux ont été déclinés en dix-sept défis clés. La Ville doit y répondre à moyen terme afin d'orienter les politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, autour de ses compétences légales. Ils ont été répartis en six grandes finalités¹. Certains ont été désignés comme prioritaires lors des étapes de concertation.

2. Le premier plan d'action, pour les années 2011 à 2014, composé de deux volets :

- Le premier volet, « changements de méthodes », démontre une volonté forte de concevoir et mener les politiques publiques différemment, en prenant mieux en compte les principes du développement durable
- Le second volet, « actions phares », illustre de manière concrète et emblématique les engagements de la Ville : il comporte un grand nombre de projets structurants portés par la municipalité. Certaines d'entre elles sont des actions à court terme à achever dans les deux à trois ans à venir. D'autres, liées à l'élaboration de plans cadres, sont le préalable à des réalisations programmées à moyen terme. Enfin, les dernières sont des actions que la Ville souhaite pérenniser au-delà des trois années à venir.

Ce premier rapport de développement durable constitue un bilan de la mise en œuvre du premier plan d'action de la Ville un an et demi après l'approbation de son Agenda 21. Il ne traite donc pas des nombreuses autres actions et projets en cours et à venir déjà portés par les services en matière de développement durable.

Le bilan des actions est présenté finalité par finalité du développement durable. Il comporte :

- l'intitulé de l'action avec l'objectif qui lui a été assigné,
- une remise en contexte de l'action,
- une synthèse des événements marquants liés à la mise en œuvre de l'action depuis la parution de l'Agenda 21,
- des indicateurs de suivi qualitatifs, lorsqu'ils ont pu être définis, liés à la mise en œuvre de l'action.

¹ Les cinq premières finalités sont celles du cadre de référence national des Agendas 21 reprises par la loi Grenelle II dans son article 253 codifié à l'article L110-1 du code de l'environnement (La lutte contre le réchauffement climatique - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - L'épanouissement de tous - Les modes de production et de consommation responsables). La Ville a retenue une sixième finalité : Finalité F. « l'exemplarité et la capacité d'entraînement »

S O M M A I R E

1er VOLET : LES CHANGEMENTS DE METHODESp 5

Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipalesp 5

Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenarialesp 7

Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durablep 8

Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Villep 9

Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable.....p 10

Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplairesp 11

2ième VOLET : LES ACTION PHARESp 12

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatiquep 13

Défi 1. La mobilité en ville - (prioritaire).....p 15

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti - (prioritaire)p 21

Défi 3. L'éclairage public.....p 22

Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....p 24

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain – (prioritaire)p 24

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages.....p 29

Finalité C – Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations,p 31	
lutte contre les discriminations	
Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers	p 31
Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population	p 33
Défi 8. L'ouverture internationale	p 34
Finalité D – Épanouissement de tous	p 35
Défi 9. La valorisation de la Seine.....	p 35
Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs	p 36
Défi 11. Le bien de tous - (prioritaire).....	p 36
Défi 12. La propreté en Ville - (prioritaire)	p 39
Défi 13. L'e-démocratie.....	p 41
Finalité E – Modes de production et de consommation responsables.....	p.42
Défi 14. L'alimentation durable - (prioritaire)	p 42
Défi 15. Le développement économique responsable.....	p 44
Finalité F – Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville.....	p.45
Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation - (prioritaire)	p 45
Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville.....	p 47
SIGLES.....	p 48

LES CHANGEMENTS DE METHODES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

La Ville considère que seule une évolution volontariste de la conduite des politiques publiques permettra d'atteindre de manière pérenne les objectifs définis en matière de développement durable. Une série d'actions structurantes ont ainsi été choisies pour faire évoluer les méthodes au sein des services en prenant en compte de manière plus transversale et intégrée les enjeux de développement durable.

Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipales

Action 1.1.

Délai de mise en œuvre : 2011-2013

Ajouter un « suivi développement durable » dans le circuit des validations des délibérations municipales.

Le principe de ce suivi a été testé en interne à l'occasion du 1^{er} conseil de l'année puis appliqué aux suivants. Il s'agit de distinguer, parmi l'ensemble des délibérations présentées, celles qui sont :

- structurantes de la démarche d'Agenda 21 (par exemple le Plan Local d'Urbanisme),
- relatives à des actions inscrites au plan d'action de l'Agenda 21,
- relatives à des actions / projets innovant(e)s ou cité(e)s dans l'Agenda 21 ou qui concourent directement à relever des enjeux clefs.

La signature « Agenda 21, s'impliquer pour une ville durable » figure en pied de page des rapports et des délibérations concernées. Une formule succincte, située généralement en début ou en fin des rapports, en explicite le fondement.

► Indicateur

- Nombre de délibérations « labellisées »

Référence	2011	2012	2013	2014
0		38/258		

2012 : Hors conseil du 27 janvier et conseil extraordinaire du 6 juin, soit 4 conseils sur 6.

Action 1.2.**Délai de mise en œuvre : 2011-2013**

Rendre obligatoire, pour toutes les directions, la présentation des projets et des actions de développement durable prévus ou réalisés dans les notes de préparation budgétaire et les rapports d'activité.

Action à mettre en œuvre en 2013

Action 1.3.**Délai de mise en œuvre : 2011-2013**

Prendre en compte des critères de développement durable dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de Quartier.

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de proposer à la municipalité des projets pour l'amélioration du cadre de vie des rouennais.

Depuis 2009, les Conseils de Quartier bénéficient d'un budget participatif annuel de 200 k€ destiné à financer ce type d'opérations.

Projets en cours ou réalisés :

Aménagement du square Madeleine - Embellissement de la place Henri IV - Refonte de la place Jean Baptiste de la Salle ou de l'avenue Flaubert - Rénovation de la butée St Maur - Elargissement des trottoirs pour sécuriser l'entrée de l'école de la rue des Arpents et installation d'un banc et de jardinières - Sécurisation d'espaces publics - création d'une aire de jeux pour les enfants de l'école Jules Ferry - création d'un boulodrome à Grammont - Installation d'une "boîte à lire" dans le jardin de l'hôtel de ville.

La contribution aux enjeux du développement durable au travers de ses cinq finalités (lutte contre le dérèglement climatique - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires - épanouissement de tous - modes de production responsables) sont des critères importants dans le choix collégial des projets mis en œuvre dans le cadre de ce budget.

S'agissant majoritairement de projets d'amélioration du cadre de vie (rénovation de squares, création d'aires de jeux...), plus de deux tiers des 26 actions engagées répondent aux objectifs d'épanouissement de tous ou de cohésion sociale et de solidarité.

En 2013, une grille d'aide à la décision plus approfondie sera élaborée et un indicateur qualitatif identifié et développé.

Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales

Action 2.1.

Délai de mise en œuvre : 2012-2013

Introduire progressivement des critères de développement durable dans l'attribution des subventions aux associations et les accompagner dans leur évolution vers plus d'éco responsabilité.

Action 2.2.

Délai de mise en œuvre : 2012-2014

Développer en direction des associations des appels à projets en lien avec le développement durable.

La Ville de Rouen apporte son soutien aux associations notamment par le biais de subventions. Elle le fait sur la base de critères tels que le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier des associations, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville...

Elle soutient aussi les associations dans leurs projets et en matière logistique.

L'organisation annuelle d'un forum des associations est une autre forme d'accompagnement des acteurs associatifs, dans une démarche de co-construction de la manifestation, en particulier sur la déclinaison de la thématique qui sert chaque année de fil rouge.

Des premières avancées ont été faites pour la mise en œuvre de ces deux actions qui nécessitent encore d'être renforcées et amplifiées dans le temps.

L'attribution de subventions

Aux dossiers de subvention qui intégraient déjà des critères sociaux de développement durable (par exemple : actions à destination des publics en difficultés sociales ou en situation de handicap, parité au sein de l'association) ont été ajoutés pour les demandes 2012, un critère en faveur de la préservation de l'environnement. Les associations peuvent ainsi indiquer si elles pratiquent le recyclage, contribuent à favoriser dans le cadre de leurs activités l'utilisation des transports en commun....

Les appels à projet

A l'occasion de la Semaine du Développement Durable 2012, la Ville a lancé un appel à projet pour la réalisation et l'animation d'ateliers pédagogiques auprès des enfants du CE2 au CM2 (200 enfants).

Pendant 2 jours à la salle Sainte-Croix des Pelletiers, l'association E-GRAINE a ainsi animé, quatre ateliers situés dans des « cabanes pédagogiques » permettant d'aborder de façon ludique et interactive les thèmes de l'éco-mobilité, de l'énergie, des déchets et de l'eau. Afin d'accompagner les enseignants dans ces activités, des supports pédagogiques ont été proposés à cette occasion.

Deux appels à projet expérimentaux ont aussi été lancés sur la mixité dans les activités de loisirs, culturelles ou sportives et sur les activités intergénérationnelles auprès d'un échantillon d'associations. Un projet de la maison de quartier Grieu, « Rencontres intergénérationnelles - Faire ensemble » est soutenu par ce biais. De nouveaux appels à projet sont prévus sur 2013.

Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durable

Action 3.1.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la C.R.E.A. pour les manifestations en lien avec le développement durable).

Action regroupée avec les actions D.16.1 et D 16.2 (cf ci-après)

Action 3.2.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Intégrer davantage les questions de développement durable dans le Rouen Magazine en développant des rubriques et articles dédiés.

Dans le « Rouen Mag », les multiples facettes du développement durable sont fréquemment abordées au travers d'articles spécifiques de la rubrique « naturellement » (sujets relatifs à l'économie sociale et solidaire, aux déplacements, au recyclage...) ou de sujets d'actualité qu'ils traitent ou non des actions phares de l'Agenda 21. Par ailleurs, les lecteurs sont régulièrement informés de l'avancée de la démarche d'Agenda 21 au travers du « dossier », d'articles spécifiques ou d'encarts.

Par ailleurs, la rubrique Développement Durable du site www.rouen.fr a été complètement restructurée en juillet 2011 en une véritable rubrique « Agenda 21 » avec des onglets spécifiques ciblés sur la démarche, les actions, leur suivi, la concertation, les actions citoyennes, etc. L'Agenda 21 est téléchargeable sur ce site dans une version PDF et une version « Ipad ». La rubrique « les défis de l'Agenda 21 » est de loin la plus regardée des internautes. En 2011, c'est la rubrique « Pourquoi un Agenda 21 » qui vient en second et en 2012, celle sur « les changements de méthodes ».

Peu d'exemplaires « papier » du document Agenda 21 ont été édités (500 exemplaires) mais un dépliant spécifique est diffusé sur l'ensemble du réseau des présentoirs de la Ville. Retraçant les grandes lignes de la démarche et du document, il invite les citoyens à consulter le site Internet ou un des exemplaires de l'Agenda 21 disponible en douze lieux de la ville (Hôtel de Ville, Mairies annexes, bibliothèques, Maisons des Aînés et Cyberbase).

Enfin, dans les 12 lieux cités précédemment ou par le biais du site www.rouen.fr, les habitants sont invités à faire part de leurs idées d'actions concrètes de développement durable. Les actions proposées sont dans l'ensemble assez généralistes et peuvent ainsi avoir trait à l'habitat participatif ou à la biodiversité au sens large. Néanmoins, celles-ci sont conservées et permettent déjà de se projeter sur le prochain plan d'action. D'autres propositions liées à la politique cyclable, à la propreté ou bien encore au tri des déchets sont en cours de mise en œuvre.

► **Indicateurs**

- Dossiers, articles, encarts relatifs à la démarche d'Agenda 21 de la Ville dans Rouen Mag (1)
- Nombre de consultations de l'espace agenda 21 sur le site www.rouen.fr (2)
- Nombre d'agenda 21 téléchargés sur le site www.rouen.fr (2)
- Nombre d'actions proposées par les citoyens (3)

Référence	2011	2012	2013	2014
6	6	7		
	5 438	7 323 (au 8/10)		
	641	378 (au 8/10)		
70	3	20		

(2) Mise en ligne du site le 16 juillet 2011

Référence :

(1) Lancement de la démarche d'Agenda 21 en 2009

(3) Concertation des habitants du 8 novembre au 5 décembre 2010 dans le cadre de l'élaboration du plan d'action

Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Ville

Action 4.1.

Délai de mise en œuvre : 2012-2014

Expérimenter une grille de suivi intégrant des critères de développement durable pour le projet des quais bas rive gauche.

Pour départager les 4 projets d'aménagement des quais bas rive gauche et de la presqu'île de Waddington retenus à concourir, la commission technique d'évaluation s'est prononcée sur :

- la qualité architecturale, paysagère et urbanistique des espaces proposés,
- la qualité et la pertinence de la note méthodologique.

Parmi les 7 critères d'évaluation de la note méthodologique (hors estimation prévisionnelle du coût des aménagements), les principes de développement durable ont fait l'objet d'une prise en compte spécifique. Ainsi, le projet retenu se distingue par son approche par cibles environnementales (reprise des matériaux existants et approvisionnement local en matériaux neufs, traitement paysager peu coûteux en entretien, chantier propre, adaptation au terrain pour éviter les déblais et remblais, éclairages peu énergivores) ainsi que par l'intégration dans la méthode et les principes de l'outil bilan carbone.

Le respect de ces principes par le maître d'œuvre sera évalué lors de la phase opérationnelle du projet au travers d'une grille de suivi spécifique"

Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable

Action 5.1.

Délai de mise en œuvre : 2011

Développer un jeu d'indicateurs concrets et mesurables permettant l'évaluation des politiques menées au regard des défis clefs. Pour garantir une évaluation objective, ce sera la première action à mettre en œuvre dès le lancement de l'Agenda 21 et, au plus tard avant fin 2011.

Afin d'estimer l'impact de ses politiques et de ses actions par rapport aux enjeux du développement durable, la Ville s'est déjà fixée dans son Agenda 21, pour chacune des 6 finalités :

- des objectifs à atteindre d'ici à 2020,
- des indicateurs de contexte permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs,
- des outils à développer, si nécessaire, afin d'affiner l'évaluation ou de compléter le jeu des indicateurs de contexte.

La mesure des indicateurs de contexte dans le dessein d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2020, conduira à réorienter et à redéfinir, tous les 3 à 4 ans, les plans d'action successifs. Ils sont à estimer en début et en fin de plan d'action. La majorité d'entre eux n'est pas mesurable annuellement.

Qu'il s'agisse des actions liées aux changements des méthodes ou des actions phares, leur suivi annuel comprend :

- Le suivi du respect des délais de réalisation qui permet d'appréhender l'état d'avancement des actions depuis leur conception, planification jusqu'à leur réalisation ;
- Le suivi d'indicateurs spécifiques, indispensable à une appréciation qualitative et quantitative des effets de la mise en œuvre des actions.

L'ensemble de ces indicateurs est synthétisé dans un « tableau de bord » avec, lorsqu'elles existent des références à des mesures antérieures. Un grand nombre d'entre eux est présenté dans ce rapport.

Action 5.2.

Délai de mise en œuvre : dès 2012

Faire un compte-rendu aux citoyens de l'état d'avancée de l'Agenda 21 au travers d'un rapport annuel de développement durable. Dans une logique d'appréciation collective des résultats atteints, cet échange permettra de faire la synthèse des enseignements tirés des différents processus de suivi et d'évaluation.

A destination de l'ensemble des acteurs de la Ville (élus, services, partenaires, habitants), ce rapport annuel est présenté en Conseil Municipal et au Conseil Rouennais de Développement Durable qui est composé d'une quarantaine de membres issus de la société civile : conseillers de quartier, institutionnels, entreprises et associations...

Il sera également disponible sur le site internet de la Ville.

Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplaires

Action 6.1.

Délai de mise en œuvre : 2012

Mettre en place un tableau de bord de l'éco responsabilité des services.

En interne, nombre des pratiques et des actions des services traduisent de leur engagement en matière d'éco responsabilité et de développement durable.

L'objectif est de constituer un tableau de bord de l'éco responsabilité des services mettant en valeur, pour chaque direction, une à deux actions internes exemplaires de développement durable et d'en définir quelques indicateurs de suivi.

Ce tableau n'a pu être formalisé cette année. Il le sera l'année prochaine.

LES ACTIONS PHARES

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Parmi les enjeux de développement durable, la lutte contre le dérèglement climatique se révèle souvent comme le plus prégnant. A Rouen, cette préoccupation transparait d'autant plus que la Haute-Normandie compte parmi les cinq régions françaises les plus exposées à ce risque.

Dans ce contexte, et à l'échelle de son territoire, la Ville poursuit les objectifs européens du "3x20" d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmenter de 20% l'efficacité énergétique, atteindre 20% de production d'énergie renouvelable).

Elle s'est ainsi fixé trois défis à relever : « la mobilité en ville », « l'efficacité énergétique du bâti » et « l'éclairage public » dont les deux premiers sont prioritaires.

Elle s'est également engagée à réaliser un plan climat-énergie territorial (P.C.E.T.) qui constituera le volet climat-énergie de son Agenda 21 (Finalité A). Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans l'obligation faite par la loi dite Grenelle 2 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'établir un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) et d'adopter un P.C.E.T. avant le 31 décembre 2012 (en cours de réalisation).

La révision du bilan G.E.S. « patrimoine et services » de la Ville, effectué en 2009 (données 2008), sera achevée avant la fin de l'année. Sur cette base et celle d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, le P.C.E.T. visera à définir des objectifs stratégiques et opérationnels (programme d'actions) en matière :

- de réduction des G.E.S. émis afin d'en limiter l'impact sur le climat et sur la santé (volet atténuation),
- d'adaptation au changement climatique dans le dessein d'en limiter les effets sur nos modes de vie, notre santé... dans un contexte où les effets de ce dérèglement – augmentation des températures, sécheresse / inondations ne pourront désormais être intégralement évités.

Les orientations du P.C.E.T. de la Ville seront établies en cohérence avec celles du Schéma régional Climat Air Energie de la Région Haute-Normandie élaboré conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil Régional (en cours d'achèvement). Elles seront également déterminées en cohérence avec le P.C.E.T. et le P.P.A. (Plan de Protection de l'Atmosphère) de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, C.R.E.A. (en cours d'élaboration).

Afin de concrétiser ce projet, la Ville a décidé de le mener concomitamment à une démarche de labellisation Cit'ergie, promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.).

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (E.E.A.) qui récompense pour quatre ans le processus de management, de mise en oeuvre et d'évaluation de la politique énergétique de la collectivité. En France, une trentaine de collectivités se sont lancées dans ce processus dont cinq en Haute-Normandie. Dix sont labellisées.

Cette labellisation est attribuée dès lors qu'une part significative des actions et des engagements de la collectivité a été mise en oeuvre, dans le cadre de ses compétences propres et des six secteurs d'intervention suivants :

- le développement territorial (compétence propre de la Ville),
- le patrimoine communal (compétence propre de la Ville),
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement (compétence essentiellement C.R.E.A.),
- la mobilité (compétence C.R.E.A. et Ville)
- l'organisation interne (compétence propre de la Ville),
- la communication et la coopération (compétence propre de la Ville).

Cette reconnaissance est ainsi le gage de l'élaboration d'une politique énergétique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué annuellement.

En matière de développement territorial, la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.), a permis d'apporter des avancées significatives en matière de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique (lutte contre l'étalement urbain, densification le long des axes structurants de transport en commun, protection d'un grand nombre d'espace verts et naturels, recours aux énergies renouvelables...).

En terme de mobilité (défi 1), la Ville s'inscrit dans une stratégie globale mise en oeuvre avec la C.R.E.A. afin de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture « solo » (modes doux et transports en commun) et de réduire progressivement mais significativement la part de l'automobile en centre-ville. L'ensemble des axes structurants de cette politique est désormais quasiment défini et les premières actions en oeuvre.

De même, le cadre de la démarche en termes de méthode, d'organisation interne et de communication existe déjà et s'inscrira bien évidemment dans celui de l'Agenda 21. Le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 sera garant de la bonne conduite de ce double projet d'élaboration d'un P.C.E.T. et de labellisation Cit'ergie ; le Conseil Rouennais de Développement Durable, en restera le niveau de gouvernance.

Ainsi, le principal objectif de la Ville, dans le cadre de la labellisation Cit'ergie et de son P.C.E.T. (hors volet adaptation), consistera à étoffer et à dresser un plan d'action rigoureux et spécifique relatif à son patrimoine.

Les engagements sont déjà pris, contractualisés et en cours de mise en oeuvre pour l'éclairage public (défi 3). Il faut désormais formaliser les questions liées à « l'efficacité énergétique du bâti » (défi 2). Cette thématique sera ainsi peu développée dans ce rapport.

Défi 1. La mobilité en ville (prioritaire)

L'année 2012 se caractérise par l'adoption du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (action D.1.2) et la refondation de la politique de stationnement (action D.1.3). La révision de la réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en ville (action D.1.3) est quant à elle reportée.

Action D.1.1.

Objectif : 2 écoles en plus par an

Tendre à la généralisation des pédibus à l'ensemble des écoles primaires.

Conduits par des parents bénévoles, les pédibus organisent des trajets collectifs domicile - école.

Au démarrage, le dispositif comptait 6 écoles pour 6 lignes et seuls les élèves du primaire étaient ciblés sur les 7 100 enfants scolarisés dans les 54 écoles publiques (29 maternelles et 25 élémentaires) de la Ville.

Aujourd'hui, les lignes concernent aussi bien des groupes scolaires que des écoles seules, soit des élèves de maternelle et leurs aînés du primaire.

Ecologique, ingénieux, citoyen, convivial, économique... Les vertus du Pédibus sont multiples. Les bénéfices sont indéniables sur le plan éducatif par l'apprentissage précoce, vivant et concret du code de la route et d'une certaine discipline de groupe. Aux abords des écoles pédibus, les problèmes de circulation sont moindres. Se rendre à l'école à pied est également bon pour la santé.

Rencontre entre parents, brassage des enfants, organisation solidaire, expérience sociale... « le pédibus repose sur l'humain c'est ce qui en fait sa richesse »... et sa fragilité.

En effet, l'ouverture d'un circuit pédibus exige toujours un patient processus d'étude, et de validation des circuits et arrêts en lien avec les familles et la communauté éducative. Il doit s'adapter à la réalité du terrain (quartier en pente petits trottoirs...).

Cependant, le pédibus fonctionne bien quand les parents d'élèves habitent entre 500 à 800 m de l'école et ne sont pas répartis de façon trop diffuse. L'implication des services de la Ville reste encore trop prépondérante au maintien et au développement du système.

Ainsi, malgré une nouvelle ligne ouverte cette année, plusieurs lignes existantes ont été mises en sommeil faute de parents d'élèves en nombre suffisant pour assurer l'encadrement quotidien.

► Indicateurs

- Nombre d'écoles engagées
- Nombre de lignes pédibus existantes
- Nombre de lignes pédibus actives
- Nombre d'enfants inscrits
- Nombre de parents encadrants

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
6 écoles	14	16		
6 lignes	10	11		
6 lignes	10	5		
130 enfants	153	127		
---	---	56		

Référence : Année de lancement début 2010

Action D.1.2.

Objectif : 2012 et au delà

Elaborer puis mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements cyclables.

Développer une pratique de transports durables dans nos villes est un des enjeux majeurs de la lutte contre les émissions de GES. Par son Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (S.D.A.C.), la Ville engage le développement de son réseau cyclable avec la volonté de favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux.

Rouen se caractérise par plus de 200 km de linéaire de voirie. Sa situation géographique particulière (boucle de la Seine, coteaux calcaires rive droite, plaines alluviales rive gauche), et sa situation au sein d'un bassin industriel dense lui confèrent une spécificité souvent contraignante pour ses aménagements :

- déclivité élevée de certaines chaussées,
- étroitesse des voiries,
- réseaux traversants à fort trafic,
- boulevards urbains,
- réseaux accueillant la circulation des transports exceptionnels.

En collaboration avec la Communauté d'agglomération, les associations des usagers de deux-roues non motorisés et les conseils de quartier, la Ville a souhaité renforcer la continuité et la sécurité du réseau cyclable existant, et plus globalement inscrire la dimension cyclable dans ses futurs aménagements routiers et d'urbanisme.

La concrétisation de la politique cyclable au travers du SDAC

Le SDAC poursuit cinq objectifs principaux :

- améliorer la sécurité des cyclistes,
- améliorer la continuité et la lisibilité des aménagements,
- développer les déplacements pendulaires à vélo et la promenade,
- améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transports (vélo, transports en commun, parkings...),
- diminuer dans le centre ville la présence automobile et ses nuisances associées en encourageant la pratique du vélo, mode de déplacement alternatif à l'usage de la voiture, silencieux et non polluant.

Le principe fondamental de ce schéma réside dans la notion de continuité : il s'agit de développer un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal tout en assurant le lien avec les aménagements existants ou programmés dans les communes limitrophes. L'amélioration du réseau cyclable s'accompagnera en outre d'un développement et d'une diversification de l'offre de stationnement pour les cycles ainsi que d'actions de sensibilisation sur la réglementation (double-sens cyclables, tourne à droite...).

Par la réappropriation de l'espace public par les modes de déplacement doux, le SDAC renforcera l'attractivité de la ville et la qualité de vie de ses habitants.

La première phase travaux, jusqu'en 2014, privilégiera la généralisation des double-sens cyclables en zone 30 et l'aménagement de traversées Nord-Est et Est-Ouest dans tout le centre ville intra boulevards. A ce titre, des dépliants "Pour un bon usage des double-sens cyclables" sont à disposition des citoyens sur le réseau des présentoirs de la Ville.

Après la création d'une bande cyclable rue Jeanne d'Arc (entre la rue Lecanuet et boulevard de l'Yser) d'autres aménagements sont déjà planifiés pour la fin de l'année :

- La création de 2 bandes cyclables rue Lecanuet (entre place du Général de Gaulle et la rue Beauvoisine),
- La liaison des centres piétonniers rive gauche et droite par la création de 2 pistes cyclables rue Saint Sever (entre cours Clémenceau et place des Emmurées) et rue Grand Pont (depuis la rue du Général Leclerc),
- La création de 2 zones de rencontre quartier des Carmes pour un total de 1 226 m linéaire (place des Carmes, rues des Arsins, des Fossés Louis VIII, de la Chaîne, de la Croix de Pierre et Saint Romain) et quartier des Faïenciers (place des Faïenciers et rue Grand Feu),

Les stations Cy'clik

En 2012, le dispositif Cy'clik de vélos en libre service permettant aux Rouennais et aux visiteurs de se déplacer en ville à vélo en toute liberté 7 jours sur 7, s'est étoffé d'une 21ème station entre la clinique Mathilde et le Pôle Culturel Grammont. Le nombre de vélos disponible est ainsi de 210.

La ligne 7 : un nouvel axe de circulation pour les vélos

La modernisation et le renforcement de la ligne 7 qui relie le plateau Nord, le centre-ville de ROUEN et le Parc des Expositions en créant, là où cela est nécessaire, des couloirs-bus, notamment route de Neufchâtel, rue de la République et rue d'Elbeuf, rend la ligne plus performante et offre une alternative de qualité à l'utilisation de la voiture.

Ces couloirs-bus, qui sont conçus pour les accueillir, constituent de nouveaux itinéraires pour les vélos (4 160 m).

► Indicateurs

- Linéaire de double-sens cyclables aménagés (1)
- Linéaire de voies cyclables aménagées
- Nombre d'abonnements longue durée Cy'clik

Référence	2011	2012	2013	2014
2 365 m (2)	850 m	0		
21 km (2)	360 m	4 820 m		
581 (3)	476			

Référence :

(1) Aménagements spécifiques de rues à sens unique pour la circulation automobile, hors zones de rencontres

(2) Année 2010 (8 km de pistes cyclables et 13 km de bandes cyclables au sens réglementaire)

(3) Année 2009

Action D.1.3.

Objectif : 2013 et au delà

Définir puis mettre en œuvre un plan directeur relatif à la politique de stationnement des véhicules en ville (étude menée conjointement avec la C.R.E.A.).

Parce que les modes de vie et de déplacement changent, que les attentes des habitants et des commerçants évoluent et que les moyens de transport en commun se renforcent et se modernisent, la ville a souhaité refondre sa politique de stationnement.

Cette refonte traduit également la volonté de réduire les impacts néfastes de la circulation automobile en milieu dense urbain et de retrouver une qualité de vie pour ses habitants et visiteurs occasionnels.

Pour que les objectifs et les politiques en la matière soient cohérents, complémentaires et pérennes, la C.R.E.A. et la Ville ont décidé en 2010 de réaliser, en groupement de commandes, une étude de stationnement des véhicules légers et des déplacements urbains à ROUEN.

Tout l'enjeu de cette étude menée par le cabinet TRANSITEC a résidé à définir un nouvel équilibre de fonctionnement urbain répondant à des attentes sociétales, environnementales et économiques fortes. La méthode s'est voulue la plus participative possible et a abouti à un consensus qui a concilié au mieux des besoins parfois antagonistes.

En moyenne, il y a 1 900 places libres en journée à Rouen dont 910 places gratuites.

Les résultats de l'étude TRANSITEC :

L'étude TRANSITEC fait apparaître clairement que le nombre de places de stationnement à Rouen est confortable par rapport à d'autres grandes villes. Néanmoins, le système de stationnement fonctionne mal, souffre d'une mauvaise image et d'un manque de lisibilité. En particulier, beaucoup de places (près de 2.200) sont utilisées et bloquées pour du stationnement de longue durée (voitures appartenant à des personnes qui travaillent à Rouen et qui mobilisent des places durant toute la journée).

L'offre de 10.900 places de stationnement en ouvrages (parkings) du centre-ville n'est pas suffisamment optimisée et coordonnée avec la réglementation du stationnement de surface. Ceci se traduit par des taux d'occupation des places perfectibles (700 places libres en ouvrage en pointe de fréquentation ; en moyenne, 1.900 places libres en journée et 2.700 places libres la nuit).

Ce phénomène nuit aux rouennais et aux commerçants et incite les visiteurs à prendre leurs voitures plutôt que les transports en commun.

L'étude a également révélé que le système Park-en-Ciel était inefficace et il y est mis fin. De même, les résidents rouennais ne connaissent pas tous l'existence du dispositif de stationnement résidentiel qui leur est dédié et des efforts de communication doivent être faits envers eux sur ce point.

Les ambitions de la nouvelle politique de stationnement

La Ville lance cet hiver de nouveaux grands projets urbains structurants pour notre cité. Ils auront inévitablement des impacts sur le stationnement public ; il s'agit notamment de l'aménagement des quais bas rive gauche, de la place des Emmurés ou encore de la requalification de certaines rues.

Dans ce contexte, plusieurs objectifs ont guidé la refondation de la nouvelle politique de stationnement : assurer un partage équilibré et juste de l'espace public entre les différents usages (transports en commun, livraisons, automobilistes, piétons, cyclistes...), promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville, valoriser le patrimoine et diminuer la pollution liée au trafic qui impacte la santé de tous et notamment des plus fragiles.

Au-delà de préserver le stationnement résidentiel, la volonté politique est également de limiter le stationnement de longue durée sur la voirie et dans les rues commerçantes, de développer l'usage des parkings règlementés.

♦ Le stationnement par horodateur (solaires)

L'enjeu est de dissuader le stationnement de longue durée des visiteurs pendulaires, en supprimant les poches de stationnement gratuit en centre-ville (910 places concernées) et en étendant le stationnement payant prioritairement sur le quartier Gare, la rue Verte, la rue Méridienne, la rue Saint-Julien, l'avenue de Caen.

Au 1er novembre, les places gratuites ont été supprimées au niveau de l'hypercentre et le stationnement de la Ville réorganisé en deux zones de courte et de moyenne durées avec des tarifications adaptées :

- le stationnement de courte durée (limité à 2 heures) dans les secteurs les plus commerçants pour lesquelles le maximum de rotation est recherché (720 places),
- le stationnement de moyenne durée (limité à 4 heures), dans les secteurs où la pression est moindre (environ 5.000 places). Elle vise à limiter le stationnement pendulaire et incite à l'utilisation des Parkings Relais et des autres moyens de transport.

Ainsi, depuis le 1er novembre dernier, la Rive Droite a vu le nombre de places payantes s'accroître d'un millier et la Rive Gauche de 363 places supplémentaires (45 rues sont concernées).

Une seconde phase débutera le 1er avril 2013 sur la rive gauche avec 356 places de plus dans 7 rues. Une troisième et dernière phase pourrait être mise en oeuvre le 1er juillet 2013 sur la partie Ouest de l'île Lacroix (4 rues et 469 nouvelles places payantes).

♦ Le stationnement résidentiel

Dans les zones de stationnement à moyenne durée, le stationnement résidentiel s'adresse aux rouennais, qui souhaitent laisser leur véhicule sur une place de stationnement payant par horodateur tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel (limité à deux véhicules par foyer rouennais).

Neuf zones de stationnement résidentiel ont vu le jour sur la ville au lieu de 4 avec des forfaits à la semaine ou à la journée. Le stationnement résidentiel n'est pas autorisé sur la zone de courte durée.

Désormais l'usager utilisant son véhicule pour se rendre au travail qui part avant 9h et rentre après 19h n'aura plus besoin d'abonnement hebdomadaire mais uniquement d'un abonnement journalier à 1 € pour le samedi s'il n'utilise pas son véhicule.

♦ Des parkings payants « nouvelle formule »

L'hyper centre, zone de courte durée, est également celle où l'offre de parking souterrain est la plus importante et ceux qui le souhaitent pourront y stationner plus de temps. Cela concerne 12 sites et près de 10 000 places jusqu'au cœur de la ville.

Afin de les rendre plus attractifs de nouveaux forfaits (forfait commerce en plus du forfait soirée) et abonnements (moto, vélo) qui favorisent le stationnement moyenne et longue durée sont proposés aux usagers (tarifs dégressifs au-delà de 2 heures, plages horaires jour ou nuit, abonnements trimestriels).

Une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération :

Cette politique de stationnement s'inscrit dans une stratégie globale mise en œuvre par la Ville de Rouen et la C.R.E.A. pour réduire progressivement la part de l'automobile en centre-ville. Celle-ci comprend une série d'actions en faveur des transports collectifs et des déplacements doux (vélo, marche à pied) :

- mise en place de deux nouveaux parkings relais aux portes de la ville (à Mont-Saint-Aignan et au Zénith) et le renforcement de celui existant (Mont Riboudet),
- création d'un pôle d'échange de proximité (transport en commun, co-voiturage, vélo, TER ...)
- renforcement et modernisation des lignes régulières de transport en commun,
- développement des transports à la demande,
- l'incitation à l'autopartage pour recourir occasionnellement à la voiture et/ou covoiturage spontané ou organisé par les collectivités,
- réalisation d'aménagements spécifiques pour les vélos et densification du réseau des stations de vélos en libre service Cy'clic,

► **Indicateurs**

- Taux d'occupation des places de stationnement
- Taux de congestion (véhicules mal stationnés)
- Taux de rotation sur les places de courte durée⁽¹⁾

Référence	2011	2012	2013	2014
2011	92 %			
2011	3 %			
2011	3,3 ⁽²⁾			

Référence : Comptage effectué en juillet 2011 sur l'ensemble de la zone de stationnement réglementé.

(1) valeur cible de 6 %

(2) Hors Park en Ciel

Action D.1.4.

Objectif : Achèvement en 2012

Réviser la réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en ville.

Action reportée (2014/2015)

Action D.1.5.

Objectif : Minimum 2 bornes par an

Favoriser l'usage des véhicules électriques y compris des deux roues (stationnement gratuit pour les véhicules 100 % électriques) et aider à l'installation de bornes de rechargement par la C.R.E.A..

-
- 2011 : Réalisation de deux places expérimentales sur le domaine public (place du Maréchal Joffre et place du 39^{ième} Régiment d'Infanterie (deux bornes).
 - 2012 : Réalisation de 4 places (2 bornes doubles) dans le parking souterrain de la place du Vieux Marché, de 2 places (1 borne double) dans le parking Haute Vieille Tour et de 2 places (1 borne double) dans le parking de l'Hôtel de Ville.
-

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti - Prioritaire

L'efficacité énergétique du bâti est une préoccupation de la Ville depuis longtemps. Elle développe le recours aux énergies renouvelables et aux bâtiments sobres en énergie dans les nouvelles constructions en maîtrise d'ouvrage Ville ainsi qu'à l'échelle de quartiers :

- chauffage de l'Auberge de Jeunesse par géothermie (dont les bâtiments ont été, au préalable, isolés par l'intérieur et les fenêtres équipées de double vitrage),
- alimentation par une chaufferie bois du réseau de chaleur du quartier Grammont : Pôle Culturel Grammont (bâtiment Haute Qualité Environnementale), clinique Mathilde, bâtiments municipaux et environ 1 000 logements sociaux,
- projet Luciline (1 000 logements et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales) : bâtiments Très Haute Performance Énergétique, création d'un réseau de chaleur et recours à la géothermie,
- projet de raccordement du réseau de chaleur des quartiers du Châtelet, des Sapins, de la Lombardie et de Grieu, ainsi qu'un secteur de Bihorel à une chaufferie bois
- « bâtiments basse consommation énergétique » sur les projets de la crèche Rose des Vents, de l'école, du centre de loisirs et du complexe sportif rive gauche, rue des Murs Saint-Yon...

Suite à un diagnostic énergétique de son patrimoine bâti, la Ville réalise des travaux de maintenance, d'isolation des bâtiments, de changements d'équipements de chauffage ou d'installation de systèmes de régulation... La Ville a acquis un logiciel de supervision des chaufferies et lancé des projets innovants en matière d'énergies renouvelables tels que l'installation de panneaux photovoltaïques au centre municipal Pélissier.

Citons par ailleurs, le remplacement progressif des imprimantes, télécopieurs et photocopieurs classiques par des imprimantes multifonctions moins énergivores ou la formation des agents sont invités à suivre un stage d'« éco-conduite » dispensé sur le temps de travail par un agent spécialement formé....

Dans le cadre du P.C.E.T. (Plan Climat-Energie Territorial), l'ensemble de ces projets sera hiérarchisé et inscrit dans un plan d'action structuré visant notamment la réduction des émissions de G.E.S. et des consommations énergétiques avec comme priorité le patrimoine bâti des écoles.

Défi 3. L'éclairage public

Action D.3.1.

Objectif : 30 % d'économie d'énergie

Changer les installations pour un éclairage plus durable (diminution des pollutions lumineuses nocturnes et économies d'énergie) dans le cadre du partenariat public privé avec la société CITEOS et du plan annuel de rénovation de l'éclairage public.

L'objectif assigné à CITEOS dans le cadre de ce partenariat public privé consiste à assurer la sécurité électrique des installations (priorité de la première année), la conformité électrique et la rénovation des armoires électriques ainsi que la valorisation du patrimoine de la Ville par la rénovation des matériels existants dans le respect du Schéma Directeur des Aménagements Lumineux.

Il s'agit de remplacer les nombreux points lumineux équipés de matériels vétustes, caractérisés par des qualités d'éclairage médiocres et de piètres performances énergétiques selon un programme de renouvellement et de remplacement pluriannuel. Outre la conformité du parc, la réduction des consommations d'énergie tout en améliorant les performances d'éclairage est recherchée.

En 2011, le programme de rénovation a concerné 206 rues et 1 810 points lumineux.

L'éclairage de lieux remarquables :

Après le parvis de l'Hôtel de Ville (2010) et la place du Vieux-Marché (2011), la place de la Pucelle et les abords de la Cathédrale ont été, durant le mois de septembre, parés de nouveaux systèmes d'éclairage public utilisant la technologie « Diode Electro Luminescente (Led) ».

L'objectif est d'optimiser les consommations d'énergie par un choix judicieux de produits d'éclairage innovants « Led » et de produits conventionnels de dernière génération caractérisés par leur haute efficacité énergétique, l'absence de nuisance lumineuse et le confort qu'ils procurent aux usagers.

Le deuxième enjeu est d'attribuer à ces lieux une identité visuelle diurne et nocturne remarquable, tout en assurant le confort et la sécurité des usagers par les niveaux d'éclairage requis en modernisant et repensant les matériels utilisés.

Aux abords de la Cathédrale, plusieurs secteurs sont concernés : le parvis occidental et le portail Sud, la rue du Change, la place de la Calende et la rue des Bonnetiers. Place de la Cathédrale, l'implantation des luminaires a été repensée dans le but de mettre en valeur les reliefs architecturaux des façades et sublimer l'élévation des tours de Beurre et Saint-Romain. Depuis l'automne, ce monument emblématique de Rouen est mis en lumière tous les soirs, de la tombée de la nuit au lever du jour.

Concernant la place de la Pucelle, plusieurs types de luminaires ont été installés pour créer une nouvelle ambiance nocturne, principalement des lanternes en façade, des luminaires sur mât au centre de la place et des bornes lumineuses face à l'Hôtel de Bourgtheroulde.

Grâce à cette rénovation, les consommations liées à l'éclairage public seront divisées par huit pour les abords de la Cathédrale et réduites de 35 % pour la place de la Calende (pour mémoire, les économies induites places de l'Hôtel de Ville et du Vieux-Marché sont de 40 %).

Les illuminations de Noël (hors P.P.P.)

En fin d'année, 90 % des ampoules utilisées pour les illuminations de Noël seront en « led » (18 000 ampoules, 400 guirlandes). Celles-ci ont une puissance allant de 0,5 à 1 watt contre 10 à 15 watts pour les ampoules d'ancienne génération. Seules les ampoules des projecteurs placés dans les arbres restent ainsi à changer.

► Indicateurs

- Puissance moyenne consommée/point lumineux
- Nombre de points lumineux (pts)
- Baisse des consommations par rapport à 2006
- % de points équipés d'une technologie de régulation de l'intensité lumineuse

Référence	2011	2012	2013	2014
914 kWh	544	(1)		
15 693 pts	16 053	(1)		
---	39 %	(1)		
0 point	12,7 %	(1)		

Référence : Année 2006 (la signature du contrat remonte au mois de mars 2007)

(1) Les chiffres de l'année 2012 ne seront disponibles qu'en 2013.

Finalité B - Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

« La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources » constitue un enjeu prépondérant pour la qualité de notre environnement urbain. En effet, la moitié de la population mondiale est concentrée dans les villes et le développement urbain doit désormais s'allier au maintien des écosystèmes et de la biodiversité urbaine, que ce soit sous la forme d'arbres, de plantes ou d'insectes...

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain (prioritaire)

Action D.4.1.

Objectif : Achèvement en 2013

Mettre en œuvre un plan « insectes auxiliaires¹ » (installation d'abris à insectes, conventionnement avec des apiculteurs pour l'installation de ruches en Ville, conservation des arbres morts in situ, etc.).

Les abeilles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles assurent la pollinisation de plus de 80% des espèces végétales et indirectement de 35% de la production alimentaire mondiale en tonnage (fruits, légumes...).

Depuis plusieurs décennies, on assiste à un déclin constant des populations d'abeilles, conséquence de multiples facteurs : intensité des traitements aux pesticides, compétition avec des espèces invasives, multiplication des maladies, réduction des habitats et des ressources alimentaires (plantes mellifères), ...

Paradoxalement, en ville, les apiculteurs constatent des productions de miel plus abondantes. Le contexte urbain offre en effet aux abeilles une flore diversifiée avec un étalement des floraisons, des températures plus clémentes et une moindre utilisation de pesticides.

Le Jardin des Plantes

Les premières actions en faveur des insectes auxiliaires pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles ont été initiées au Jardin des Plantes.

Ces dernières années, afin d'accentuer la pollinisation des arbres fruitiers, des ruches ont été installées à proximité du verger conservatoire et au sein du jardin sauvage par un apiculteur amateur. 180 kg de miel sont récoltés par an. En 2013, trois autres ruches seront implantées dans le cadre de l'aménagement d'un jardin de plantes mellifères.

Une zone protégée du jardin est dédiée à l'abeille du lierre (*Colletes hederæ*). Il s'agit d'une parcelle gérée de manière extensive avec les conseils d'un entomologiste de l'association ELATER. Elle constitue un habitat propice au développement de cette abeille.

¹ Ce sont des insectes qui aident à réguler les populations de ravageurs et participent à la pollinisation.

Le Jardin des Plantes est le premier site où des arbres morts (4) ont été conservés sur place. En effet, au cours de leur décomposition se développent une faune et une flore particulière (insectes xylophages et champignons) et ils constituent ainsi des refuges précieux pour les oiseaux, les batraciens ou les chauves-souris.

La généralisation de ces pratiques

Afin de soutenir le développement des ruchers sur l'ensemble de son territoire, la Ville s'apprête à signer une convention avec le CIVAM (Centre d'Information et de Valorisation de l'Apiculture Moderne). Les apiculteurs seront ainsi accompagnés et formés lors de l'implantation de nouvelles ruches.

Cette convention vise également à sensibiliser les citoyens, en particulier lors de la récolte de miel, à la préservation de l'environnement et aux rôles des abeilles dans les équilibres écologiques.

Lors du réaménagement du square Guillaume Lion, une palette variée de plantes mellifères (plantes qui produisent des substances récoltées par les insectes butineurs) a été spécialement plantée pour favoriser le développement des insectes. La conception des massifs arbustifs a également intégré trois fragments de troncs d'arbres morts couchés au sol.

Les actions pédagogiques

Chaque année, dans le cadre du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » de la Ville et avec l'appui du Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, des enfants entre 8 à 11 ans sont invités à participer à « l'Observatoire des insectes » au Jardin des Plantes et « l'Observatoire des papillons » au Triège des Sapins.

Une exposition sur les plantes messicoles située dans l'Orangerie du Jardin des Plantes a ouvert ses portes à l'occasion de la dernière manifestation « Graines de Jardin ». Ces « plantes des moissons » (coquelicots, bleuets ou la nielle des blés...) poussent dans les champs cultivés notamment céréaliers. Elles sont en déclin avec les pratiques intensives de l'agriculture moderne. Les « messicoles » sont particulièrement importantes pour la biodiversité, notamment pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux. Il s'agit donc d'un patrimoine botanique exceptionnel à protéger. En tout, plus d'une centaine sont répertoriées, dont certaines sont en voie de disparition.

Enfin, le verger conservatoire ouvre ses portes tous les lundis matins, lors des Journées du Patrimoine et de la Semaine du Goût (dégustation de fruits).

► Indicateurs

- Nombre de ruches
- Nombre d'arbres morts

Référence	2011	2012	2013	2014
6	6	8 (1)		
1	5	6		

Référence année 2009 : 6 ruches au Jardin des Plantes et un arbre mort dans la Hêtraie des Hauts de Rouen.

(1) 7 ruches au jardin des Plantes et 1 à la Maison des Jeunes et de la Culture de la rive gauche (MJC).

Action D.4.2.

Objectif : Achèvement en 2013

Obtenir la labellisation « Espaces Verts Ecologiques » ou « Eco-jardin »

Des étapes préalables sont nécessaires à l'obtention de ce label qui récompense la mise en œuvre de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Dans un premier temps, il s'agit de restructurer, rationaliser et de réaménager des espaces existants.

Lors de ces réaménagements, la Ville veille à favoriser la biodiversité et la gestion écologique des espaces verts en privilégiant ceux qui nécessitent peu d'arrosage et de traitements phytosanitaires. Une plus large palette d'essences vivaces et locales ainsi que des haies libres à fructification importante, préférées des oiseaux y sont systématiquement introduites.

Cette nouvelle conception de ces espaces est nécessaire à la mise en œuvre de leur gestion « raisonnée et durable » ou gestion « différenciée ». Cette réflexion devrait trouver ses premières applications en 2013.

Dans le centre historique de la rive droite, les petits jardins sont repensés en lien avec le patrimoine environnant. Après le réaménagement du Jardin « Impressionniste », riche en graminées, du musée de la céramique fin 2009, ce sont le Square Guillaume Lion, les jardins d'Albane et les espaces verts de la Place du Vieux Marché (en cours) qui ont été recomposés.

Le Square Guillaume Lion et son jardin pédagogique (2 100 m²)

Enclavé entre les vestiges de la Chapelle des Augustins, d'une fontaine en pierre et de la porte Guillaume Lion - mémoire des anciens remparts - le square a été réinventé en 2011 par les services de la Ville sur le thème de la biodiversité et des jardins historiques. Au pied des ruines, des plates-bandes rectangulaires, en surélévation dans des cadres en chêne, rappellent un jardin médiéval en carré.

Sa restructuration paysagère a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour y favoriser une large biodiversité : plantes mellifères vivaces (serpolet, romarin, consoude, lavande, cotoneaster...) et arbustives (amélanchiers, prunus, viburnum, thym, romarin), fragments de troncs d'arbres morts....

L'entretien du jardin intègre les principes de jardinage écologique : non utilisation de pesticides, arrosage raisonné, acceptation des plantes spontanées...

♦ Les actions pédagogiques

Les cinq parcelles mises à disposition des riverains et des écoles du quartier sont devenues des lieux de vie, d'échanges entre les habitants, les enfants et les partenaires associatifs.

Les trois parcelles dédiées aux enfants leur permettent de se familiariser avec le jardinage en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette activité est devenue partie intégrante du projet pédagogique pour huit classes de maternelle et élémentaires des écoles Guillaume Lion et Laurent de Bimorel. La C.R.E.A. les a accompagnées l'an passé en organisant 1 à 2 ateliers pédagogiques par mois sur les thèmes de « La plante et le temps », « Le jardin comme lieu de vie », « Le jardin écologique » et « La vision du jardin à travers une approche artistique et historique ».

L'ensemble du projet a été présenté lors de l'exposition « La Galerie des enfants » en juin dernier à l'Hôtel de Ville dans le cadre de Récérés d'été.

♦ La sensibilisation des visiteurs

Dans l'objectif d'une culture partagée du développement durable, quatre panneaux d'information sur le site traitent de la gestion écologique du square, des insectes pollinisateurs, des oiseaux et de la biodiversité insoupçonnée (conservation in situ des arbres morts).

Les Jardins d'Albane (2 000 m²)

Les Jardins d'Albane, qui recouvrent l'ancienne cour d'Albane au nord-ouest de la cathédrale, ont été réouverts au public en septembre 2011, à l'occasion des Journées du Patrimoine. Ils forment une succession de quatre petits carrés de verdure, aux noms évocateurs - Jardin du Porche des quatre vents, Jardin du Tilleul, Jardin aux Chats, Jardin de la Croix de Feen - en forme de « L » jouxtant le cloître inachevé de la Cathédrale.

Cofinancée par la Ville de Rouen et par la DRAC, la réalisation de ces jardins a été suivie de près par les architectes des monuments historiques. D'anciennes pierres de la Cathédrale ont servi à fabriquer le mobilier qui orne ces jardins.

Dans chaque jardin a été introduite une variété d'essences horticoles et ornementales (essentiellement des buis et des ifs) qui serviront d'habitat pour les oiseaux et les insectes.

Les espaces verts de la place du Vieux Marché (1 600 m²)

Le chantier démarré cet été est en cours. Il concerne les espaces verts situés aux abords du mémorial, de la fontaine et des halles de la place du Vieux-Marché. Les lauriers et les cotonéasters âgés de 30 ans remplaceront la très grande quantité de buis commun (450 plants) complétée par 260 pieds de berbériss. Inspirée par des jardins japonais, la composition présentera des modules formant des vagues, un agencement tout en courbes, de façon à simplifier l'espace public et à adoucir la vue. Enfin la palette végétale de ces espaces s'agrandira avec des orangers du Mexique, des graminées, des tulipes et des iris.

► **Indicateurs**

- Nombre de jardins réaménagés
- Superficie totale de ces jardins

Référence	2011	2012	2013	2014
	1	2		
	2 100 m ²	3 600 m ²		

Référence : Début du programme de réaménagement des jardins en 2008
 2008 : Square de la Croix de Yonville (3 700 m²)
 2009 : Square Jules Ferry (3 500 m²)
 2010 : Jardin Masséot-Abaquesne (750 m²)

Action D.4.3.

Objectif : 2013 et au delà

Etablir un diagnostic de l'usage des produits phytosanitaires et élaborer un plan d'action afin d'en arrêter l'emploi (politique « zéro phyto »).

L'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités, si elle ne représente qu'un faible pourcentage des tonnages de produits épandus sur le territoire national, constitue un risque important de contamination de l'eau par ruissellement sur les surfaces imperméables (voirie, trottoirs). Le non recours à ces produits représente ainsi un enjeu de santé publique, les composés chimiques impliqués pouvant se retrouver présents dans l'eau de consommation et dans notre alimentation, en particulier dans les fruits et légumes.

En outre ces traitements conduisent à un appauvrissement de la flore et de la faune.

Depuis 2008, les agents de la Ville ont déjà considérablement diminué l'utilisation de ces produits pour le traitement des pelouses et de ses massifs de fleurs. Ainsi, l'usage d'herbicides préventifs a été abandonné et plus aucun produit chimique n'est utilisé pour l'entretien des massifs composés d'arbustes et de rosiers.

L'objectif est, à terme, d'aboutir à un recours strictement limité aux usages incontournables, notamment dans le domaine de la protection des plantes.

La suppression de l'usage des produits phyto sanitaires nécessite la mise en oeuvre de nouvelles pratiques professionnelles dites « substitutives » (ex. végétalisation volontaire par plantations de vivaces en pieds d'arbres ou enherbement maîtrisé) ou « alternatives » par l'emploi de matériels mécaniques (brossage, travail superficiel du sol, coupe de la végétation) ou plus ponctuellement thermiques.

L'arrêt de l'usage des herbicides en pied d'arbres

Désormais, les services ne traitent plus l'entourage des pieds d'arbres et les équipes de jardiniers ont été dotées d'outils permettant de limiter la hauteur de la végétation spontanée (« mauvaises herbes ») qui se développe alors.

Par ailleurs, 25 cadres intermédiaires et une soixantaine de jardiniers ont été sensibilisés à ces nouvelles pratiques et notamment aux aspects réglementaires, de la protection l'environnement et de la santé.

Les suites du plan « zéro phyto »

Sur les autres types d'espaces (trottoirs, caniveaux, allées des jardins...), au niveau desquels sont employés des produits « curatifs », le plan de mise en oeuvre est programmé pour 2013 et les équipements en cours d'acquisition.

Plus aucun herbicide ne sera alors employé pour le traitement des espaces verts et de la voirie (hors cimetières et terrains de sport). Le paysage urbain évoluera et les habitants devront accepter la présence d'herbes là où elles n'existaient pas auparavant. A ce titre, les jardiniers ont été formés à la reconnaissance de ces « nouvelles » plantes locales.

L'information et une sensibilisation renforcée des habitants et des usagers seront alors indispensables à l'acceptation d'une flore spontanée, souvent assimilée à des « mauvaises herbes » synonyme d'un défaut d'entretien.

L'ultime étape du programme visera les insecticides et les fongicides dont l'usage reste beaucoup plus marginal. Dans un premier temps, il s'agira d'expérimenter des solutions alternatives pour remplacer ces produits.

► Indicateurs

- Quantité de produits phytosanitaires utilisée (herbicides, insecticides, fongicides et divers) (1)
- Quantité d'herbicides utilisés en espaces verts et en voirie (1)
dont herbicides « préventifs » (anti-germinatifs)

Référence	2011	2012	2013	2014
1 980 litres	1 320 L	970 L		
1 660 litres	1 150 L	900 L		
900 litres	180 L	200 L		

Référence : 2008
(1) hors cimetières

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages

Action D.5.1.

Objectif : 2013 et au delà

Elaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des milieux naturels spécifiques (prairies fleuries, pentes boisées, zone humide de Repainville et coteaux calcaires).

Constituée de milieux naturels remarquables - coteaux calcaires de la Côte Sainte-Catherine, site naturel de Repainville, berges du Robec et de l'Aubette - l'Ecovallée des deux rivières présente un intérêt écologique de premier ordre.

Avec la Seine, cette vallée constitue la colonne vertébrale de la « trame verte et bleue » rouennaise permettant de connecter les milieux écologiques entre eux.

Les prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie, Vallon Suisse, les pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins sont les autres grands espaces naturels et sauvages à protéger.

Soucieuse de préserver la richesse de ce patrimoine, la Ville développe des pratiques de gestion douce et raisonnée (fauchage tardif, taille douce, paillage, broyage...) et des plans spécifiques de gestion différenciée sont en cours d'élaboration.

Le site naturel de Repainville

Ce site naturel est constitué d'une zone humide « résiduelle » issue des anciennes prairies de fond de vallée. Marqué par la présence d'un tissu associatif dynamique, le site a fait l'objet ces dernières années d'initiatives visant à la reconstitution de milieux naturels : création de mares et de bosquets, valorisation des ruisseaux et des sources...

Cette année, plusieurs études ont été lancées afin de mieux appréhender les enjeux liés à ce site (analyse biologique des eaux, diagnostic écologique du cours d'eau en vue de rétablir les habitats naturels, sondages pédologiques). Des actions de lutte contre des espèces végétales invasives (Renoué du Japon et Aster lancéolé) ont également été menées.

En complément de ces interventions sur le terrain, des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont menées chaque année. L'animation « Le petit monde de la mare » permet ainsi à une centaine d'élèves de maternelle de découvrir les milieux aquatiques et les zones humides.

Les prairies fleuries

Les services de la Ville ont opté, depuis plusieurs années pour une gestion « extensive » des 20 hectares de prairies naturelles situés sur les coteaux de Rouen. Avec le passage à fauche unique décalée en septembre, les prairies naturelles sont susceptibles de présenter une large variété florale et ainsi accueillir un plus grand nombre d'insectes, notamment des papillons.

La Côte Sainte Catherine

La Côte Sainte Catherine représente le monument naturel du paysage rouennais. Chaque année du pâturage et du débroussaillage sont organisés : une centaine de moutons et chèvres paissent sur les flans de la colline, évitant ainsi l'utilisation de moyens mécanisés. L'objectif est d'éviter l'invasion du milieu par les ronces et les arbustes et de préserver les pelouses calcicoles.

Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, lutte contre les discriminations

En matière de cohésion sociale, la Ville œuvre pour que chacun trouve une place dans la cité, les plus démunis, les personnes âgées.... Elle lutte également contre toutes les formes de discriminations, hommes femmes, homophobie... Par ailleurs, la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.), a permis d'apporter des avancées significatives en faveur d'une ville durable et solidaire par un renfort des dispositions en matière de mixité sociale à l'échelle de son territoire.

Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers

L'objectif de ce défi est de renforcer le rôle et la fréquentation des maisons de quartier, de maintenir le soutien aux associations et animations de proximité ou encore d'adapter le P.L.U. pour combler le manque de logements pour les familles.

Ainsi, en matière d'habitat, un des enjeux de la révision du P.L.U. est de renforcer l'attractivité de la ville et d'œuvrer contre les phénomènes de périurbanisation. La Ville cherche à produire une offre soutenue et diversifiée de logements afin de faciliter les parcours résidentiels, l'accueil des primo accédants et le retour des familles dans la Ville centre.

Pour ce faire, le P.L.U. impose la production de logements de plus de 3 pièces dans ses deux zones urbaines mixtes (respectivement en zone UA¹ et UB² : 70 % et 80 % minimum de T3 et plus, dont 25 % et 40 % minimum de T4 et plus).

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U) fixe aux communes un objectif global de 20 % de logements sociaux. Si cette règle permet d'assurer un volume de logements sociaux, elle n'en garantit pas une répartition homogène sur les territoires et peut même conforter certains quartiers dans leur rôle d'accueil du logement social.

A Rouen, les disparités sont grandes entre certains quartiers qui culminent à près de 90 % de logements sociaux quand d'autres atteignent 5 %. Il a donc été décidé d'inclure, dès 2008, cette règle de mixité sociale dans le P.L.U. afin que chaque permis de construire de plus de 30 logements prévoit au moins 20 % de logements sociaux. En 2009, cette prescription a été renforcée et l'obligation portée à 25 % de logements sociaux dès le 4ème logement créé. L'enjeu est que le logement social se diffuse harmonieusement et systématiquement dans tous les quartiers.

¹ Zone UA : zone urbaine mixte, à caractère central, à dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain dense.

² Zone UB : publics ou privés aux particuliers et aux entreprises, aux bureaux, aux équipements publics, et aux activités sans nuisances notamment artisanales zone urbaine mixte de densité élevée, affectée à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain.

Ainsi en 2009, les 42 % de logements sociaux neufs construits (sur un total de 590 logements contre 35 % de 1290 logements en 2012) étaient situés essentiellement en centre ville rive gauche (68 % des permis du secteur) et dans les quartiers Sapins / Châtelet / Lombardie (66 % des permis de ces quartiers contre 0% à fin septembre 2012).

Concernant les quartiers sous le seuil des 20 % de logements sociaux (quartiers Gare / Jouvenet, Vieux marché / Cathédrale, Pasteur et Coteaux Ouest), les permis de construire déposés en 2012 oscillent entre 17 et 39 %.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat élaboré en 2012, escompte que sur les 1 000 logements qu'il est prévu de construire par an durant 6 ans, 30 % seront des logements sociaux (parmi lesquels 20 % de logements très sociaux) et 20 % de logements en accession à la propriété à coût maîtrisé.

Ces objectifs se traduisent également aujourd'hui concrètement par un soutien renforcé au processus de renouvellement urbain et à l'habitat dans les opérations d'urbanisme en particulier à l'Ouest ou dans le Centre Ville Rive Droite (Opérations programmées de l'Habitat dans le quartier de la préfecture, projet Luciline, quartiers du Grand Projet de Ville...).

► **Indicateurs**

- % de logements sociaux par rapport au nombre de logements prévus dans les permis de construire déposés (PC)

Nombre de logements dans les PC déposés

- Nombre de logements T3 et plus en zone UA (2)

- Nombre de logements T3 et plus en zone UB (3)

Référence	2011	2012	2013	2014
42 %	41 %	35 % (1)		
590	1 987	1 290 (1)		
		69,9 %		
		75,3 %		

Référence : année 2009

(1) Données à fin septembre 2012

(2) Obligation fixée en 2012 : 70 % - Données à fin septembre 2012

(3) Obligation fixée 2012 : 80 % - Données à fin septembre 2012

Action D.6.1.

Objectif : Achèvement en 2012

Construire une salle des associations et des fêtes des familles François Salomon à la Lombardie.

Action reportée (fin 2013)

Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population

Action D.7.1.

Objectif : Achèvement en 2012

Mettre en œuvre le plan de mise aux normes des foyers logements qui commence avec la construction par Habitat 76 d'une résidence de soixante-seize logements rue de la Maladrerie et qui sera gérée par le CCAS.

La politique de la Ville en faveur des seniors vise quatre priorités : lutter contre l'isolement et promouvoir les échanges intergénérationnels, faciliter les déplacements, accompagner le parcours résidentiel, faciliter l'accès aux soins.

La Ville gère, par le biais du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), six résidences à destination de la population âgée dont trois se situent rive droite et trois rive gauche. Cinq de ces résidences accueillent des personnes autonomes dans des appartements individuels. La sixième est un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ephad).

La résidence « Rose des sables »

La Ville fait des efforts importants pour améliorer les structures d'accueil des personnes âgées. L'Ehpad « La pléiade », est en rénovation : les chambres à deux lits ont été restaurées et le système incendie mis aux nouvelles normes de sécurité.

Démarrée en janvier 2011, la nouvelle résidence « Rose des sables », située rue de la Maladrerie à côté de la Gare, sera inaugurée début 2013. Construite selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique), cet équipement qui appartient à Habitat 76 sera géré par le CCAS. Il comprend soixante-seize appartements dont 73 « F1 » (26 et 32 m²) et de 3 « F2 » (46 m²). Les appartements sont destinés en priorité aux occupants des établissements « Le Ruissel » et « Gallieni » trop vieillissants pour être réhabilités. Ce foyer logement permet de lutter contre l'isolement des seniors et de poursuivre leur maintien à domicile.

Les échanges intergénérationnels menés dans les résidences

Parmi les animations et rencontres intergénérationnelles développées, peut se distinguer cette année la poursuite du partenariat entre l'Ehpad de « La Pléiade » et l'école maternelle Marcel Cartier située à deux pas. Résidents et petits enfants ont réalisé en commun une exposition sur les cinq sens, préparé et interprété ensemble des chansons... A Pâques, les élèves distribuent chaque année aux 80 pensionnaires des paniers de friandises confectionnés par leurs soins.

De même, un atelier d'initiation à l'informatique s'est déroulé tout au long de la dernière année scolaire dernière au sein de la résidence Gallieni. A raison de deux heures par semaine, une douzaine d'aînés des trois résidences de personnes âgées de la Rive Gauche ont suivi les conseils de quatre étudiants de l'Esigelec (École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique).

Défi 8. L'ouverture internationale

Action D.8.1.

Objectif : Un échange par an

Développer les échanges avec des établissements culturels et sportifs de pays étrangers.

Parce qu'il n'y a pas de grande métropole sans identité forte, la Ville de Rouen s'est engagée, depuis plus de cinquante ans, dans un processus d'ouverture à l'international en Europe d'abord, avec Norwich en Grande Bretagne, Hanovre en Allemagne et Salerne en Italie. L'ouverture s'est prolongée avec le continent asiatique avec Ningbo en Chine et Jéju en Corée du Sud. Enfin, le continent nord américain avec Cleveland.

La stratégie internationale de la Ville vise à la construction d'une culture internationale partagée par celles et ceux qui se mobilisent sur le terrain, qu'il s'agisse de la municipalité, des comités de jumelages, des associations, ou encore des initiatives citoyennes. Il s'agit de s'appuyer naturellement sur les points qui font l'originalité de Rouen : ville maritime et portuaire, capitale économique sur l'Axe Seine, carrefour d'idées et d'échanges, pôle culturel, patrimonial, historique, commercial, touristique et universitaire.

Un projet protocole de coopération avec Hanovre

Au cours des deux missions qui se sont déroulées en 2011 (6 au 8 avril à Hanovre et 28 et 30 juin à Rouen) de nouveaux projets de coopération entre les deux villes ont émergés autour du « développement durable », du « partage des cultures » et du « sport et jeunesse ».

Ces échanges se sont concrétisés en 2011 par la participation du groupe de musiciens rouennais « Gordon Melon » au festival « Fährmannsfest », le concert à Rouen du lauréat du grand concours international de violon de Hanovre et le concert à Hanovre du lauréat du grand concours international de clarinette de Rouen. En mars 2012, des échanges en danse urbaine ont eu lieu entre la Maison des Jeunes Rive Gauche et le Youth Center de Hanovre.

Le protocole sera finalisé en fin d'année et de nombreux projets réalisés tout au long de l'année 2013.

La semaine « de la gastronomie et de l'artisanat d'art Normand »

Du 26 au 29 novembre 2012, un événement se déroulera à Cleveland (USA) autour de la gastronomie normande, articulé autour de 4 axes : une exposition de produits normands, un dîner français dans un restaurant, une Master Class, un colloque animé par un Professeur rouennais spécialisé en nutrition. Cette opération, portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 76, est soutenue par la Ville de Rouen et la Ville de Cleveland.

► Indicateurs

- Nombre total de missions / rencontres
- Nombre de projets concrets réalisés

Référence	2011	2012	2013	2014
	4	3		
	2	2		

Finalité D - Epanouissement de tous

Etre citoyen de sa ville implique que chacun puisse y trouver sa place et s'y sentir intégré. De l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation ou à la création d'équipements sportifs, de crèches et d'écoles, d'une maison de quartier..., les projets portés par la municipalité sont ambitieux. En raison des efforts financiers que leur réalisation nécessiterait, leur programmation a été échelonnée dans le temps.

Mais pour la Ville, l'épanouissement de tous, nécessite également que tous les rouennais dont les moins favorisés ou ceux en situation de handicap ou encore hospitalisés... puissent accéder et fréquenter ses établissements (culturels, sportifs, administratifs, écoles...). De même, elle a mis en place des actions se déployant dans tous les quartiers de Rouen, comme Rouen Impressionnée et tisse des partenariats concernant des publics spécifiques et propose une programmation d'événements culturels ou sportifs gratuits, tels que, Rouen sur Mer, Rouen Givrée, le Printemps de Rouen, les Terrasses du Jeudi, piscines à 1 € l'été ...

Défi 9. La valorisation de la Seine

Action D.9.1.

Réalisation : 2012 à 2014

Aménager les quais bas rive droite et rive gauche.

Dans le cadre de la valorisation de l'axe Seine et pour réconcilier la Ville avec son fleuve, la municipalité projette de réaménager les quais bas de la Rive Gauche de la Seine. Pour se faire, elle a lancé fin 2010, un concours international à l'issue duquel l'agence In Situ a été désignée pour la maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère.

Le projet vise à créer un nouvel espace public de qualité, de convivialité et de promenade comprenant des espaces de loisirs pour tous. Il propose ainsi des espaces ouverts, simples, accessibles et à usages multiples, permettant ainsi, à toutes les générations de se côtoyer. De la prairie Saint-Sever, les coulisses de Claquedent et l'esplanade de la Curanderie se succéderont gradins descendants vers la Seine, jardins, espaces de jeux et manifestations telles la Foire Saint Romain, Rouen sur Mer ou les Terrasses du Jeudi. Le projet prévoit également l'aménagement de la Presqu'île de Waddington.

Depuis le début du mois d'octobre 2011, une concertation préalable à la réalisation du projet s'est ouverte. En effet, selon le code de l'urbanisme, tout aménagement à l'origine de modifications des enjeux sociaux, économiques, environnementaux sur un territoire impose une phase de concertation, sur la base du projet, avec les acteurs concernés. Des réunions ont été programmées avec le Grand Port Maritime de Rouen, Voies Navigables de France, la Chambre de Commerce et d'industrie, les associations de commerçants et de forains. Des rencontres ont eu lieu avec les conseillers de quartier et les rouennais qui souhaitaient participer au projet.

L'aménagement est prévu en deux temps. Les travaux se dérouleront tout d'abord du pont Corneille au pont Boieldieu sur toute la largeur des quais et du pont Boieldieu au pont Guillaume le Conquérant sur le bord à quai (à partir du premier trimestre 2013 pour une durée de neuf mois). Puis, dans la phase suivante (en 2014), c'est toute la largeur des quais qui sera traitée. Le projet est compatible avec le transfert de la foire Saint-Romain du pont Boieldieu jusqu'aux abords du Hangar 106. Les travaux de la Presqu'île de Waddington, sur la partie la plus proche du pont Flaubert, sont également prévus à partir l'été 2013.

L'opération, d'un montant total de 18 M€ (dont 12,8 M€ de travaux), sera co-financée par la C.R.E.A., la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les Fonds Européens (FEDER) et la Ville.

Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs

Action D.10.1.

Objectif : Achèvement en 2013

Créer un centre de loisirs et un complexe sportif rive gauche, rue des Murs Saint-Yon.

Ce programme qui vise à renforcer l'offre sportive et de loisirs sur la rive gauche débutera dans les semaines à venir. Les bâtiments seront construits selon les normes de basse consommation énergétique.

Défi 11. Le bien-être pour tous (prioritaire)

Action D.11.1.

Objectif : 100 places en 2013

Augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la Ville. Rive gauche : projet Pélissier qui comporte la création d'une crèche municipale de 60 berceaux (opérateur MATMUT) et rive droite : reconstruction et augmentation de la capacité de la crèche Rose des Vents - 10 berceaux supplémentaires - (Maîtrise d'ouvrage Ville)

Le projet de crèche « Pélissier » est en cours de construction et devrait être opérationnel en 2013. Le projet de la crèche Rose des Vents est reporté d'une année.

Action D.11.2.

Objectif : 8 classes en 2013

Créer un groupe scolaire rive gauche, rue des Murs Saint-Yon (projet inclus dans le programme de l'action D.10.1.)

Cf action D.10.1.

Action D.11.3.**Objectif : 1 parcours par an (sur 3 ans)**

Créer des parcours de randonnées ou des promenades comme le sentier des musiciens des Hauts de Rouen, élaboré à l'initiative de trois conseils de quartier et inauguré au printemps 2011.

Les rouennais ont l'habitude d'emprunter la promenade du Robec jalonnée de vestiges de l'industrie textile du XIXe siècle (roues à aubes, moulins, ancienne teinturerie Auvray aujourd'hui auberge de jeunesse...) ou bien le circuit longeant les berges de l'île Lacroix ou encore le chemin de grandes randonnées (GR 25) qui permet d'atteindre, après 525 marches, le panorama de la Côte Sainte-Catherine.

A l'initiative de trois conseils de quartier (Grand'Mare, Châtelet-Lombardie-Les Sapins, Grieu-Vallon Suisse-Saint-Hilaire) et en lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, des nouveaux sentiers dédiés à la promenade et à la randonnée sont en cours de réalisation sur les Hauts de Rouen et leurs alentours. Ces ballades se prêtent aussi bien à la pratique de la randonnée qu'à celle du VTT ou de la course à pied. Chacun peut s'y promener à son rythme.

Après le « Sentier des Musiciens », qui permet en une boucle de 4,5 km d'apprécier nombre d'essences forestières, tout en découvrant de magnifiques points de vue sur Rouen et Darnétal, un nouveau parcours « le Sentier des Vallons » a été aménagé portant la promenade à 11 km. Des tables d'orientation ainsi que des panneaux pédagogiques évoquant la richesse de la faune et de la flore agrémentent ces parcours.

► Indicateurs

- Nombre de sentiers créés
- Nombre de km de sentiers créés

Référence	2011	2012	2013	2014
1	1	1		
4,5 km	4,5 km	6,5 km		

Référence : année 2011 avec le sentier des musiciens

Action D.11.4.**Objectif : Réalisation en 2013**

Créer une bibliothèque et une maison de l'étudiant au Hangar 9.

Action reportée pour des raisons budgétaires (2015)

Action D.11.5.**Objectif :****2012 et au delà**

Dresser puis mettre en œuvre un plan d'action en matière de handicap (accueil des publics, accessibilité du domaine public et des bâtiments municipaux, etc.)

Organisation interne et état des lieux

Le rapport pour la Commission Communale Pour l'Accessibilité, présenté lors du Conseil Municipal du 27 janvier dernier et aux associations représentant les personnes handicapées, a permis de dresser les bases de la politique de la municipalité en matière de handicap. Après une présentation des principes de l'organisation interne transversale mise en œuvre par la constitution d'un comité de pilotage, de groupes de travail thématiques (« Accueil, citoyenneté, sensibilisation, information et communication » - « Emploi et formation » - « Mise en conformité des établissements recevant du public communaux et des espaces public » - « recensement des logements accessibles ») ainsi que d'un réseau de 20 « interlocuteurs handicap » dans les services, il expose :

- le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics,
- le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicaps,
- les actions portées par les Directions de la Ville,
- les actions à venir et les perspectives.

Les actions mises en oeuvre

L'accueil des personnes en situation de handicap est une préoccupation majeure de la Ville. Signataire de la Charte Ville Handicap, elle s'emploie à rendre plus accessibles ses établissements publics comme en témoignent les récents travaux à l'Hôtel de Ville et au Muséum (labellisé "Tourisme et Handicap" du Muséum pour le handicap moteur).

Un effort particulier est fourni sur les sites culturels : ces derniers s'organisent pour faciliter l'accès aux bâtiments, mais aussi aux œuvres (appareils et documents pour les malvoyants ou les malentendants par exemple), pour permettre à tous de profiter de la richesse et du patrimoine rouennais.

La Ville travaille également en étroite relation avec des associations locales oeuvrant dans le domaine du handicap. Les ateliers « Culture et handicap » qui ont eu lieu d'octobre 2010 à juin 2011 ont abouti à une proposition concrète à partir d'octobre 2011 : les « samedis du possible ». Ce sont des ateliers de pratiques artistiques croisées et mixtes regroupant artistes de spécialités différentes et publics en situation de handicap et valides, afin de découvrir une nouvelle manière de pratiquer ensemble des arts. La 2ième saison des « samedis du possible » a débuté le 13 octobre dernier. Dans ce contexte, la convention de développement culturel signée le 13 février 2009 avec le GIHP Haute-Normandie (Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques) a été renouvelée en 2012, dans l'optique de poursuivre la mobilisation de tous les sites culturels municipaux pour l'accueil des personnes en situation de tous type de handicap ».

Dans le cadre de l'organisation de ses manifestations (Rouen sur Mer, Rouen Givrée, Terrasses du jeudi...), la Ville met à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés : chaises roulantes sur sable, rampes d'accès, espaces spécifiques et réservés... Elle programme et encadre des activités dédiées.

En ville, plusieurs axes, comme la rue de la République, ont subi des aménagements : trottoirs élargis, bandes d'éveil de vigilance. Aujourd'hui, 579 places de stationnements leur sont réservées.

La collectivité s'engage également en interne. La Ville a signé en novembre 2011, pour une durée de 3 ans, une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation de ses agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap. Elle a signé également, en septembre 2012, une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe. Elle atteint ainsi aujourd'hui un taux d'emploi de 6 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé.

Action D.11.6.

Objectif :

A partir de 2013

Initier une démarche d'Agenda 21 de la culture.

Action à engager (2013)

Défi 12. La propreté en ville (prioritaire)

Action D.12.1.

A partir de 2011

Réaliser une étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers conjointement avec la C.R.E.A. (un an d'étude et deux ans pour mesurer l'efficacité des actions entreprises).

Action D.12.2.

Objectif : Opérationnalité en 2013

Organiser, en partenariat avec les commerçants et la C.R.E.A. (maître d'ouvrage), la collecte sélective des cartons en centre-ville et le tri sélectif sur les marchés.

La Ville a placé la propreté en toute première priorité parmi ses actions d'amélioration du cadre de vie. Aussi, la première partie du mandat a-t-elle été marquée par un effort budgétaire soutenu et sans précédent, au profit du renouvellement du parc mécanisé, mais aussi des équipements individuels (installation de 1 200 nouvelles corbeilles, de distributeurs de sacs à déchets canins...).

Parmi les nombreux facteurs qui interviennent dans la propreté, le nettoyage des espaces publics et la collecte des déchets ménagers sont les plus importants : ils sont étroitement liés et interdépendants (nettoyage des marchés, collecte de sacs ou d'objets encombrants abandonnés sur la voie publique...).

De son côté, la C.R.E.A. a lancé le projet Agglo Collecte qui permet d'adapter quartier par quartier l'ensemble des mobiliers et matériels mis à la disposition des habitants pour la collecte des déchets. Ce projet qui s'est concrétisé en 2011 sur la Rive Gauche se poursuit sur la Rive Droite.

Malgré l'engagement de ces politiques volontaristes, la propreté de la Ville reste encore trop décriée. Cette image dégradée de la propreté à ROUEN fait sans doute partie de l'histoire ; pour autant, elle correspond aussi à une réalité et montre la nécessité :

- d'objectiver l'image et le besoin de propreté de la Ville,
- d'améliorer l'articulation des moyens et des actions des différents intervenants sur l'espace public rouennais, en particulier sur la propreté et la collecte des déchets,
- de lancer de nouvelles campagnes d'information et de sensibilisation de nos concitoyens, premiers acteurs de cette propreté globale,
- de lutter contre les incivilités,
- d'associer encore plus fortement les conseillers de quartier.

Ayant partagé ce constat, les deux collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, afin de réaliser une étude conjointe sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers.

L'étude sur la qualité du service propreté en Ville

La réalisation de cet audit, dont la Ville assure les missions de coordonnateur, a été confiée à la société Optimum Conseil en 2011.

Dans une première phase, le prestataire a proposé une grille de lecture destinée à qualifier objectivement la propreté de l'espace public et à en mesurer l'évolution. Cette grille de cotation permet d'attribuer une note moyenne allant de 1 à 10 sur l'état de propreté d'une rue et ceci en tenant compte des multiples critères qui y sont liés tels que la propreté urbaines (trottoirs, voirie, caniveaux, espaces verts voies bus...), la propreté des mobiliers urbains et de collecte des déchets (saleté, présence de tag...). La synthèse des notes permet d'établir un bilan à l'échelle d'un quartier à un instant donné et d'en mesurer l'évolution dans le temps selon des mesures identiques. Des actions correctives peuvent alors émerger.

Ainsi, en 2012, 3 enquêtes ont été réalisées : deux par le prestataire au printemps, puis après formation, une par les services municipaux à l'automne. Au total, la propreté de 100 km de voirie sur 200 km a été évaluée.

Sur cette base, les prochaines étapes de la démarche consisteront à :

- réaliser un diagnostic partagé sur la propreté globale de l'espace public
- analyser les modalités de fonctionnement et les interactions des activités « propreté » et « collecte des déchets, dans le but d'en déterminer les incidences sur le résultat du diagnostic réalisé,
- proposer des améliorations (dont une meilleure coordination entre ces activités),
- mesurer l'évolution annuelle constatée sur le diagnostic initial et notamment l'effet de la mise en oeuvre du projet Agglo Collecte.

La brigade propreté

Créée en mars 2012, la Brigade Environnement Propreté a pour principale mission de renseigner, éduquer et informer les utilisateurs et habitants sur les dispositifs mis en place par la Ville en matière de propreté ou par la C.R.E.A. en matière de collecte des déchets. Les agents qui composent cette équipe sont habilités et peuvent, le cas échéant, verbaliser les contrevenants.

La campagne de communication

Du 10 septembre au 24 octobre, la Ville a mené une campagne de communication – campagne à laquelle ont été associés les conseillers de quartier - sur les thèmes du civisme et de la propreté sous forme d’affichage, de contacts directs avec la population et d’une exposition photo sur le travail des personnels municipaux.

L'objectif était de faire prendre conscience que la propreté est l'affaire de tous et donc d'inciter les habitants et visiteurs de Rouen à adopter un comportement citoyen en respectant l'espace public.

Pour ce faire, une campagne d'affichage basée sur l'humour et la dérision a été diffusée sur les réseaux d'affichage de la Ville. Les affiches de grand format font un parallèle entre l'espace privé et l'espace public, entre ce que l'on tolère chez soi et dans la rue. Elles présentent des images exagérées pour montrer des situations pourtant simples et des gestes quotidiens qui changent la vie des équipes de propreté mais aussi la qualité du paysage urbain (déchets jetés sur la voie publique, sacs poubelles déposés n'importe où, déjections canines non ramassées, ...).

Pour mettre en valeur les métiers de la propreté et montrer l'ampleur de la tâche des agents, une exposition photo "C'est du propre" s'est tenue dans le hall de l'Hôtel de Ville du 10 au 22 septembre.

De même, la rue Eugène Boudin a été le théâtre, les 28 et 29 septembre, d'une opération de street marketing. Le but recherché est que des contacts directs et des échanges s'instaurent de manière ludique entre les équipes municipales et les habitants. Les passants ont ainsi pu assister à des défilés de laveuses et balayeuses de voies publiques, à des spectacles de rue, observer des murs de tags ou de chwing-gum et participer à un quizz sur la propreté et le civisme.

Défi 13. L'e-démocratie

Action D.13.1.

Objectif : Opérationnalité 2013

Créer un forum de concertation et d'échanges pour les citoyens et les conseillers de quartier.

Action en cours de réflexion

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de proposer à la municipalité des projets pour l'amélioration du cadre de vie des rouennais. Quant à elle, la Ville organise des réunions de concertation pour informer et consulter les Conseils sur les projets en cours. Le site « je suis conseiller.fr », a été lancé en 2010 pour développer l'e-démocratie. On y retrouve des informations sur les rôles des conseils de quartier, des enquêtes, l'ensemble de leurs réalisations... Il permet de suivre l'actualité des Conseils.

Finalité E - Modes de production et de consommation responsables

En 2012, l'action de Ville en ce qui concerne cette finalité s'illustre par la reprise en régie de la restauration scolaire (défi 14 « L'alimentation durable » - prioritaire).

Défi 14. L'alimentation durable (prioritaire)

Action D.14.1.

Objectif : Dès septembre 2011

Reprendre en régie la restauration collective et favoriser le recours aux produits bio ou issus du commerce local ou équitable.

En septembre 2011, la Ville a repris à sa charge la confection des 6 000 repas servis chaque jour dans les 54 écoles publiques et les centres de loisirs municipaux (650 repas par jour en moyenne sont servis dans les centres de loisirs hors période scolaire et les mercredis). 6 crèches de la Ville sont également fournies en matières premières par la cuisine centrale.

L'introduction du « bio » dans les repas des écoliers remonte à la fin de l'année 2008 avec la distribution de pains bio (635 baguettes par jour).

La qualité nutritionnelle des menus

Une attention toute particulière est portée à l'équilibre des menus sur un mois. Cet équilibre se construit à partir des recommandations nutritionnelles en vigueur, à savoir : augmenter la présentation de fruits, de légumes et de féculents, augmenter la qualité des repas servis en terme d'apports calciques et de fer. Il s'agit aussi de diminuer les apports lipidiques et la consommation de glucides simples ajoutés.

Un comité se réunit régulièrement afin de veiller à cet équilibre, à la qualité des menus et afin d'en valider le contenu. Ce comité est composé d'élus, de parents d'élèves, d'un médecin diplômé en nutrition, de personnels de la cuisine centrale et, depuis quelques mois, d'un médecin scolaire.

Depuis le début de l'année, les élèves des classes élémentaires inscrits à l'étude surveillée ont tous droit au même goûter élaboré selon les mêmes recommandations et en tenant compte des desserts proposés le midi à la cantine.

Plus de produits frais, locaux et/ou bio

La validation des menus très en amont permet de passer les commandes auprès des fournisseurs deux mois à l'avance. Ces derniers peuvent alors s'organiser, privilégier les filières courtes et développer les filières « bio » avec « Les défis Ruraux ». Un travail important d'échanges s'effectue entre les services et les producteurs locaux en lien avec l'association « Local et Facile » et « Les défis Ruraux ».

On retrouve ainsi 35 % de produits locaux (Région Haute-Normandie) et 12 % de produits « bio » (Région Haute-Normandie et Basse Normandie) dans les assiettes des enfants.

En cuisine, les équipements permettent de confectionner la totalité des repas la veille ; les légumes et les viandes sont préparés et cuisinés sur place, tout comme les entrées et les desserts. Les plats sont conservés jusqu'au lendemain matin pour être livrés dans les cantines. Ils y sont remis en température dans des fours une heure avant le service. Cette méthode de préparation et de transport des repas dite « en liaison froide » permet une conservation des propriétés des produits mais également une réduction des consommations d'énergie par rapport à un maintien en température.

Certaines denrées comme les tomates, sont préparées directement dans les offices des cantines. Découpées dans la matinée, elles gardent ainsi toutes leurs saveurs et propriétés gustatives et nutritionnelles.

Ainsi, sur la tonne de marchandises brutes traitées au quotidien, 80 % des produits sont frais.

En ce qui concerne la viande, la Ville privilégie la démarche d'élevage « Blanc blanc cœur » dans laquelle les éleveurs nourrissent les animaux avec des céréales, de la luzerne... Par ailleurs, l'achat de bêtes entières (poulets, porcs, bœufs) dont toutes les parties sont valorisées, permet de réduire le gaspillage de viande à l'échelle de l'ensemble de la filière. A titre d'exemple, pour la confection d'un repas, toutes les pièces de 9 bœufs sont utilisées alors qu'il faudrait en acheter environ 30 pour ne servir que des rôtis.

Pour les agents de la cuisine centrale, cette approche différente de travail a ouvert de nouvelles perspectives : ils prennent plus de plaisir à transformer des produits de meilleure qualité.

L'éducation nutritionnelle des enfants

Un travail éducatif est désormais engagé auprès des enfants autour du « bien manger ». Les infirmières vont à la rencontre des élèves dans les établissements qui en font la demande pour animer les « Rendez-vous de l'assiette ». Les objectifs sont multiples : reconnaître les groupes d'aliments, acquérir la notion d'équilibre alimentaire, découvrir de nouveaux goûts, se nourrir de façon éco-citoyenne ou encore reconnaître les produits de saison et locaux. C'est une occasion également de découvrir l'agriculture locale ou de visiter de la cuisine centrale.

Depuis fin 2011, les 2 500 élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques reçoivent tous les deux mois « la gazette des petits gourmands », un magazine publié sous le patronage de Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec la Ville de Rouen.

Une nouvelle tarification

Au début 2012, la tarification de la restauration scolaire a été modifiée pour plus d'équité. Décomposée en une grille tarifaire de huit tranches, elle permet à chaque famille, même la plus modeste, de contribuer en fonction de ses moyens. Cette refonte est le fruit d'une réflexion portée par un groupe de travail associant les directeurs d'école, les parents d'élèves, les représentants de la protection maternelle et infantile et le personnel municipal. Ainsi, 40 % des foyers rouennais ont vu leur budget consacré à la restauration scolaire diminuer.

► **Indicateurs**

Pourcentage de produits frais en tonnage :

- Fréquence d'apparition des produits locaux (1)
- Fréquence d'apparition des produits « bio » (2)
(hors pain)

Référence	2011	2012	2013	2014
100 % de pains « bio »	75 %	80 %		
	6 %	35 %		
	2 %	12 %		

Sensibilisation à la nutrition :

- Classes de maternelle
- Classes élémentaires

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
0 classe	36	30		
0 classe	29	10		

Référence : Depuis décembre 2008, tout le pain est « bio ».

- (1) Tous les produits locaux sont frais et proviennent de Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).
- (2) Tous les produits bio sont frais et proviennent de Basse et Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).

Données 2012 : chiffres au 10/10/12

Défi 15. Le développement économique responsable

Action D.15.1.

Objectif :

2013-2014

Créer un label et rédiger, dans le cadre du FISAC et en lien avec l'ACAR, un guide des bonnes pratiques de développement durable à destination des commerçants.

Action en cours d'instruction

Finalité F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville

Une évolution constante des pratiques des services démontre leur engagement en matière d'éco responsabilité et de développement durable : la création d'une fonction de chargé du reclassement et de l'insertion du handicap, la certification Iso 14 001 du garage municipal, la dématérialisation des procédures, le plan de déplacement des employés....

Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation (prioritaire)

Action D.16.1.

Objectif : Achèvement en 2013

Elaborer et mettre en œuvre une charte des manifestations durables (réalisation des premières actions dès 2011).

Action D.16.2.

Objectif : 4 temps forts/an

Amplifier la participation de la Ville aux manifestations nationales et régionales liées à l'environnement et au développement durable en lien avec les habitants et le tissu associatif (semaine du développement durable, fête du vélo, semaine de la mobilité, etc.).

Action 3.1.

Objectif : dès 2011

Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la C.R.E.A. pour les manifestations en lien avec le développement durable).

Ces 3 actions liées et complémentaires seront désormais regroupées en une seule dénommée « sensibilisation et évènementiel durable »

A la création de la Direction du Développement Durable en 2008, la Ville participait à 3 manifestations d'ampleur nationale et/ou européenne liées à l'environnement et au développement durable : la semaine du développement durable, la fête du vélo, la semaine de la mobilité.

Un quatrième temps spécifique « le temps climat » a été créé à l'occasion du sommet international des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulé à Copenhague en 2009. A cette occasion ont été proposés plusieurs événements à destination des enfants et du grand public dont une conférence sur le réchauffement climatique qui a rassemblé environ 300 participants. Le « temps climat » est reconduit chaque fin d'année. Il est principalement dédié aux enfants.

Depuis, la Ville développe et intensifie chaque année sa participation à la Fête du Vélo et à la Semaine du Développement Durable.

Par ailleurs, un effort important est fait par l'ensemble des directions de la Ville qui organisent des manifestations afin qu'elles intègrent une dimension « développement durable ».

La Semaine Nationale du Développement Durable (SDD)

A l'origine, la Ville proposait des ateliers sur à la mobilité, l'énergie, les déchets, l'eau, l'alimentation et la biodiversité pour les élèves du CE1 au CM2. Puis, l'opération s'est ouverte aux élèves de grande section de maternelle jusqu'aux élèves du CM2 et s'est enrichie d'actions spécifiques menées au Muséum d'Histoire Naturelle, au parc EANA ou encore à H₂O.

Ces actions sont inscrites au catalogue des actions éducatives à destination des écoles rouennaises.

Le temps climat

En partenariat avec Air Normand et la Mutualité Française, chaque année au moment de Noël, près de 350 enfants du CE1 au CM2 et des centres de loisirs assistent à une représentation de la pièce de théâtre « Les Exp'Airs » et à un forum sur la qualité de l'air.

En 2011, dans le cadre de Rouen Givrée, la Roulotte Scarabée a permis de sensibiliser les enfants et leurs parents au développement durable aux travers d'ateliers « artistico-écologico-rigilos » (fabrication de bougies en cire d'abeille, de cabanes nichoirs à oiseaux, d'objets avec matériaux de récupération...). Cette roulotte, structure originale d'accueil, a constitué un élément d'attractivité important du Jardin des neiges. Elle a accueilli 562 enfants et 344 accompagnants.

La Fête Nationale du Vélo

Chaque année, en collaboration avec le tissu associatif local (associations Guidoline, A VELO, SaBine,...), des animations rassemblent adeptes, amateurs de vélo et simples passants.

En 2012, dans le sillon du Tour de France, cette fête d'un week end s'est axée sur la pratique du vélo urbain autour d'un village étape sur le site de Rouen sur Mer (bourse aux vélos, atelier de réparation, stand BMX, piste de la prévention à la sécurité routière, essais de V.A.E./Vélos à Assistance Electrique...). Le dimanche, le « Tour de Rouen » à vélo (parcours de 5 km et 11 km pour les enfants et adultes, parcours pour les V.A.E.) a rassemblé près de 200 participants. Un cyclobus, circuit de ramassage à vélo, a permis à 15 participants de se rendre au point de ralliement.

L'événementiel durable et la charte des éco-événements

Dans le cadre de ses manifestations d'ampleur, Rouen sur Mer Rouen, Givrée, Gros bal de clôture du Printemps de Rouen... la Ville multiplie les « éco- initiatives » : renfort de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de tous types de handicap, réduction des déchets à la source, tri sélectif, promotion des déplacements doux, actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable...

Un projet de charte est en cours et sera adopté en 2013.

► **Indicateurs**

- Elèves ayant participé à la Semaine du DD (1)
- Enfants ayant participé au temps climat (1)
- Nombre de participants à la fête du vélo (1)

Référence Année 2009 - NC : non comptabilisé

Référence	2011	2012	2013	2014
287	889	840		
1 029	--	920		
NC	NC	200		

Action D.16.3.

Objectif :

Achèvement 2013

Créer un outil participatif et ludique de sensibilisation aux enjeux de développement durable à Rouen, basé sur les nouvelles technologies.

Action à engager en 2013

Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville

Action D.17.1.

Objectif :

Dès 2012

Réaliser un forage dans la nappe phréatique sur le site de Pélissier à des fins d'arrosage (Jardin des Plantes) et d'alimentation des laveuses et des balayeuses.

Action reportée

Que ce soit en matière d'arrosage, de fonctionnement de ses fontaines..., la Ville est soucieuse de préserver la ressource en eau.

Le plan pluriannuel de rénovation et de création de terrains de sport synthétiques en est un exemple. Si les avantages environnementaux de ce type de terrains sont multiples (pas d'usage de produits phytosanitaires, plus de tonte donc des économies d'énergies et une diminution des nuisances sonores...), ils permettent des économies d'eau estimées entre 3.000 et 5.000 m³/terrain/an.

De même, lors de la rénovation de l'Orangerie du Jardin des Plantes a été installée une cuve de 15 m³ de récupération des eaux de toiture (400 m²).

Enfin, des travaux de réfection du réseau d'eau des Jardins familiaux de la Lombardie a permis de supprimer les fuites d'eau.

En 2013 et 2014, la municipalité a décidé de porter ses efforts sur les économies d'énergie dans les bâtiments. Ce projet de forage sera réalisé ultérieurement.

SIGLES

- ACAR : Association de Commerçants et Artisans de Rouen
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CREA : Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe
- CRDD : Conseil Rouennais de Développement Durable
- DDD : Direction du Développement Durable de la Ville de Rouen
- FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
- LED : Diode Electro Luminescente
- GES : Gaz à Effet de Serre
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- PCET : Plan Climat Énergie Territorial
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- SDAC : Schéma Directeur des Aménagements Cyclables

